



Procès-verbal de la **session régulière** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **12 février 2018** sous la présidence de M. le Maire, Jocelyn Boucher, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Germain Lévesque	siège no 1
Mme Carmen Sabourin	siège no 2
M. Félix Labrecque	siège no 3
Mme Amélie Lefebvre	siège no 4
M. Patrick Larochelle	siège no 5

Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 01/12
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
  - 6.1 DEROGATION MINEURE 2018-01
  - 6.2 DEROGATION MINEURE 2018-02
7. COMMISSION DES LOISIRS
8. ÉLECTION PARTIELLE
9. FORMATIONS COMBEQ
10. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 265 - CODE D'ÉTHIQUE POUR LES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ
11. DEVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS
12. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017
13. SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017
14. NOMINATION DE REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'O.M.H. DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER
15. POLITIQUE DE REPAS POUR L'ENTRAIDE FUNÉRAIRE
16. REMPLACEMENT DES SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES
17. MODIFICATION DES SYSTÈMES D'ALARME
18. PACTE RURAL
  - 18.1 AGENT DE DEVELOPPEMENT LOCAL
  - 18.2 REFECTION DES JEUX D'EAU
  - 18.3 CONFECTION ET INSTALLATION D'UNE SURFACE MULTISPORTS (DEK HOCKEY ET BASKETBALL)
19. COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT M.R.C. d'ABITIBI - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT
20. MODIFICATION DE L'ENTENTE INTER-MUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE
21. VARIA
  - 21.1 ENTENTE AVEC LA FROMAGERIE BOREALAIT

## 22. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS PUBLIC

## 23. LEVÉE DE LA SESSION

---

### 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

25-02-18

#### Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

---

26-02-18

#### Adoption du procès-verbal

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin, il est résolu que le procès-verbal en date du 15-01-18 soit accepté tel que présenté en se dispensant de la lecture.

### 3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 01/12

---

27-02-18

#### Approbation des comptes à payer

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin, il est résolu que les comptes à payer soient payés et acceptés tel que décrits ci-dessous.

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
1	Combeq	Adhésion 2018	431,16 \$
2	Financière Banque Nationale	Règlement # 259	1 487,18 \$
3	Financière Banque Nationale	Règlement # 259, postdaté août 2018	23 987,18 \$
4	Éditions juridiques FD	Mises à jour	310,80 \$
5	Collège Shawinigan	Formation eau usée	2 800,00 \$
6	Poste Canada	Fourniture	807,81 \$
8	CCQ	Dossier été 2017	350,00 \$
9	Commission des Loisirs	Subvention Loisirs	10 000,00 \$
11	Ministre des finances	Inscription dossiers formation	339,00 \$
12	Hydro-Québec	Éclairage public	522,58 \$
13	Bell Mobilité	Cellulaires	122,90 \$
14	Revenu Québec	RLZ1 2017	269,21 \$
15	ADRC	T4 2017	111,63 \$
16	MRC Abitibi	BNE 37582	52,25 \$
17	Hydro- Québec	Installation luminaires	1 986,75 \$
18	Télébec	Salle, aqueduc, garage	397,50 \$
19	Revenu Québec	DAS janvier	8 445,24 \$
20	Hydro-Québec	Aqueduc	3 703,25 \$
21	CNESST	Frais de gestion	28,16 \$
22	ADRC	DAS janvier	3 741,70 \$
23	F.Q.M	Formation	505,89 \$
24	ADMQ	Cotisation 2018, formation	1 571,34 \$
25	CIM	Soutien technique 2018	4 696,73 \$
26	Strongco	Lubrifiants	29,86 \$
27	Poste Canada	Envoi postal	66,81 \$
28	Formules d'affaires CCL	Fourniture bureau	497,45 \$
29	Hydro-Québec	Dégrillage, lagunes	1 021,47 \$
30	Collège de Shawinigan	Formation	2 800,00 \$
31	Daniel Tétreault	Vérification comptable 2017	6 586,34 \$

32	M & M Nord-Ouest	09-08	3,64 \$
33	Ville d'Amos	LET, écocentre décembre	2 577,68 \$
34	Équipement Amos	09-08	309,68 \$
35	Épicerie Carignan	Entraide, essence, bureau	994,67 \$
36	Blanchette SAMN	FPC	69 001,91 \$
37	JGR Amos	Location cylindre 2018	188,37 \$
38	Remorquage Belzile	07-09	491,35 \$
39	PPH	Diesel, mazout	12 773,14 \$
40	Canadian Tire	Fourniture déneigement	109,70 \$
41	Gyva	Fourniture de bureau	1 783,09 \$
42	Télédistribution Amos	Internet 2018	654,59 \$
43	Bois Turcotte	Fourniture déneigement	72,42 \$
44	Réusitech	10-07, 98-05	1 809,94 \$
45	Plomberie G. Roy	Complexe	22,37 \$
46	Matériaux 3+2 Ltée	Complexe	52,14 \$
47	Traction Amos	Fourniture garage	222,33 \$
48	Trionex Hydraulique	07-09	277,40 \$
49	Sanimos	Récupération janvier	809,62 \$
51	Danny Lamoureux, élect.	Ent. luminaire, assemblage	1 137,33 \$
52	H2Lab	Analyses, eau potable et usée	424,26 \$
53	Livraison Parco	Livraison	8,61 \$
54	Atelier Dufour	Niveleuse	164,82 \$
55	Xérox	Copieur janvier	145,96 \$
56	D. Rouillard	Remboursement boîte aux lettres	28,73 \$
57	Girard Gisèle	Salle multifonctionnelle	86,16 \$
		Honoraires professionnels	35 055,64 \$
	<b>Rémunération</b>		
	Employés		19 417,64 \$
	Conseil municipal		1 055,36 \$

**Total**

**227 348,74 \$**

*Légende : 98-05: Volvo      09-08: Freightliner      10-07: Inter      07-09: Niveleuse*

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

#### **4. CORRESPONDANCE**

#### **5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC**

#### **6. URBANISME**

##### **6.1 DÉROGATION MINEURE 2018-01**

**28-02-18**

##### **Dérogation mineure 2018-01**

**Attendu que** M. Yves Plante a produit une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 110, Route 109 Sud ;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure affecte le lot 5 598 797 ;

**Attendu que** cette demande est située dans la zone Ag-2;

**Attendu que** cette demande consiste à accepter un abri à bateau à l'arrière d'un bâtiment secondaire à 1.24 m de la ligne de lot ;

**Attendu que** selon la grille de spécifications pour la zone Ag-2, la marge minimale arrière d'un bâtiment secondaire est de 2 m;

**Attendu que** le comité consultatif ne recommande pas cette dérogation mineure, car il pouvait installer le bâtiment conformément au règlement en vigueur ;

**Attendu que** M. le conseiller Patrick Larochelle déclare son conflit d'intérêt et il n'a pas pris part aux délibérations ainsi qu'à la prise de décision;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, il est résolu ce qui suit :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que** la dérogation mineure est refusée;

**Que** le conseil accorde un délai jusqu'au 30 septembre 2018 pour rendre conforme ledit bâtiment.

## **6.2 DÉROGATION MINEURE 2018-02**

---

29-02-18

### Dérogation mineure 2018-02

**Attendu que** M. Gaétan Fortier a produit une demande de dérogation mineure affectant les lots 5 084 923 et 5 084 924 ;

**Attendu que** cette demande est située dans la zone Ra-8;

**Attendu que** cette demande consiste à accepter le regroupement des lots 5 084 923 et 5 084 924;

**Attendu que** selon la grille du règlement de lotissement, la largeur maximale d'un terrain ne peut être supérieure à 32 m et avoir une superficie maximale supérieure à 1 536 m<sup>2</sup>;

**Attendu que** le lot 5 084 924 est traversé par un ruisseau à proximité de la limite Ouest ;

**Attendu que** les lots peuvent être situés dans un milieu humide au sens de la définition du M.D.D.E.L.C.C.;

**Attendu que** le comité consultatif recommande cette dérogation mineure, car la présence d'un ruisseau affecte grandement le lot 5 084 924 ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin, il est résolu ce qui suit :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**Que** la dérogation mineure est acceptée.

## **7. COMMISSION DES LOISIRS**

---

Les membres du conseil ont reçu copie des comptes à recevoir et à payer ainsi que les états des résultats pour le mois de janvier.

L'ouverture officielle du complexe sportif aura lieu le 21 avril prochain. Un projet de programmation pour le vendredi soir a été présenté.

## **8. ÉLECTION PARTIELLE**

---

Suite à la démission d'un membre du conseil municipal, il y aura des élections partielles le 6 mai prochain.

## 9. FORMATIONS COMBEQ

---

30-02-18

### Formations COMBEQ

**Attendu que** le directeur général et secrétaire-trésorier a remis aux membres du conseil municipal la liste des formations dispensées par la COMBEQ pour l'année 2018;

**Attendu que** les formations suivantes sont dispensées à Rouyn-Noranda :

Date	Titre
15-16 mars	Lecture de plans et devis et initiation au Code de construction du Québec
25 septembre	Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles
12-13 novembre	L'insalubrité des bâtiments
26 avril	Stratégie de gestion des eaux pluviales

Attendu que les formations suivantes sont dispensées à Val-d'Or :

Date	Titre
7-8 novembre	Les droits acquis et règlements à caractère discrétionnaires en matière d'aménagement et d'urbanisme
11 octobre	Solutions réglementaires pour le contrôle des projets : opportunités de la LAU

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque et résolu unanimement ce qui suit :

D'inscrire l'inspecteur municipal, M. Guy Bisson, à la formation sur l'insalubrité des bâtiments qui aura lieu les 12 et 13 novembre prochain à Rouyn-Noranda;

D'assumer tous les frais reliés à cette formation en conformité avec la politique sur les frais de représentation et de déplacement en vigueur.

## 10. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 265 - CODE D'ÉTHIQUE POUR LES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ

---

31-02-18

### Règlement # 265

#### Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

**Attendu que** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

**Attendu que** la municipalité doit adopter un nouveau code d'éthique pour les élus municipaux ;

**Attendu que** les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

**Attendu qu'**avis de motion a été donné le 15 janvier 2018;

**Attendu qu'**un projet de Code d'éthique a été déposé et présenté par M. le conseiller Félix Labrecque

**Attendu que** les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de St-Félix-de-Dalquier et dispensent de lecture le directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** le présent règlement abroge et remplace le règlement # 258;

**Que** le présent règlement portant le nom de : Règlement # 265 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit adopté.

#### **11. DEVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS**

32-02-18

##### Devis d'appel d'offres pour la fourniture de produits pétroliers

**Attendu que** le directeur général et secrétaire-trésorier a donné aux membres du conseil municipal le 15 janvier dernier le document d'appel d'offres pour la fourniture de produits pétroliers;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu unanimement ce qui suit :

**D'**approuver ledit document d'appel d'offres;

**D'**autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer le document d'appel d'offres sur le site du SEAO.

#### **12. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017**

Le vérificateur de la municipalité M. Daniel Tétreault a déposé le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017. Celui-ci s'est conclu avec un déficit de fonctionnements à des fins fiscales de 86 514 \$.

Le déficit accumulé au 31 décembre 2017 était de 97 364 \$. La dette à long terme au 31 décembre était de 1 704 154 \$. Le taux global de taxation pour l'année 2017 est de 1.4980 \$.

<b>pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017</b>		
	Budget	Réalisation
Revenus		
Fonctionnement	3 245 665	1 295 409
	3 245 665	1 295 409
Charges de fonctionnement	1 083 165	1 591 359
Excédent (déficit) de l'exercice	2 162 500	(295 950)
Amortissement des immobilisations		371 665
Remboursement de la dette à long terme	(182 500)	(167 136)
Affectation		
Activités d'investissement	(2 000 500)	(10 416)
Réserves financières et fonds réservés	20 500	15 323
	(2 162 500)	209 436
<b>Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>0</b>	<b>(86 514)</b>

### **13. SURPLUS (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017**

---

Reporté à une réunion ultérieure.

### **14. NOMINATION DE REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'O.M.H. DE ST-FÉLIX-DE-DALQUIER**

---

**33-02-18**

#### **Nomination de représentant au sein de l'O.M.H. de St-Félix-de-Dalquier**

**Attendu que** suite à la démission de Mme Jocelyne Gagnon, le conseil municipal doit nommer un représentant au sein de l'O.M.H.;

**Attendu qu'**il est important d'effectuer la nomination le plus rapidement que possible et que suite à l'élection partielle, le conseil pourra remanier les fonctions des membres du conseil municipal;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement de nommer M. le Maire, Jocelyn Boucher pour représenter la Municipalité au sein de l'Office Municipal d'Habitation (O.M.H.).

### **15. POLITIQUE DE REPAS POUR L'ENTRAIDE FUNÉRAIRE**

---

**34-02-18**

#### **Politique de repas pour l'entraide funéraire**

**Attendu que** selon la résolution numéro 86-06-12, aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée dans la salle située au 20, rue Principale Sud lors des repas;

**Attendu que** selon la résolution numéro 86-06-12, la municipalité assumera les repas des personnes qui ont quitté la paroisse uniquement pour des raisons de santé et qui sont hébergées dans des établissements pour des individus non autonome.

**Attendu que** lors d'un repas effectué au cours des dernières semaines, plusieurs interrogations ont été soulevées;

Sur proposition de Patrick Larochelle, appuyé par Carmen Sabourin et résolu unanimement ce qui suit :

**Qu'**aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée lors de repas de l'entraide funéraire,

**Que** la Municipalité assumera les repas des personnes qui ont quitté la localité uniquement pour des raisons de santé et qui sont hébergées dans des établissements pour des individus non autonome;

**Que** la famille devra fournir une preuve de résidence du défunt.

### **16. REMPLACEMENT DES SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES**

---

**35-02-18**

#### **Remplacement des systèmes téléphoniques**

**Attendu que** le remplacement des systèmes téléphonique existant dans les bâtiments municipal permettrait à la municipalité d'effectuer des économies;

**Attendu que** le montant estimé pour le remplacement des systèmes téléphonique est estimé à 3 500 \$;

**Attendu que** cette dépense a été prévue au présent budget;

**Attendu que** Télédistribution d'Amos a transmis une soumission pour le remplacement des lignes et des systèmes téléphonique;

Sur proposition de Félix Labrecque appuyé par Patrick Larochelle et résolu unanimement ce qui suit :

**De** remplacer les systèmes téléphoniques actuels par ceux plus modernes;

**De** remplacer les lignes pour les systèmes d'alarme au complexe sportif ainsi qu'à la station de purification et traitement de l'eau potable;

**De** remplacer les téléphones existants au complexe sportif, au 22 rue Principale Sud;

**De** remplacer les téléphones au centre communautaire par un téléphone situé à l'entrée principal dudit bâtiment.

## **17. MODIFICATION DES SYSTÈMES D'ALARME**

---

**36-02-18**

### **Modification des systèmes d'alarme**

**Attendu que** la municipalité va remplacer les systèmes téléphoniques existants;

**Attendu que** la municipalité doit modifier les systèmes d'alarmes actuelles pour qu'ils demeurent fonctionnels;

**Attendu que** le montant estimé pour le remplacement des systèmes téléphonique est estimé à 3 000 \$;

**Attendu que** cette dépense a été prévue au présent budget;

**Attendu que** Secur-Alert inc. a transmis une soumission pour les modifications des systèmes d'alarmes;

Sur proposition de Germain Lévesque appuyé par Amélie Lefebvre et résolu unanimement d'accepter la soumission de Secur-Alert inc..

## **18. PACTE RURAL**

---

### ***18.1 AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL***

---

**37-02-18**

### **Agent de développement local**

**Attendu que** la Municipalité possède un agent de développement local depuis plusieurs années;

**Attendu que** des subventions annuelles sont disponibles pour aider les municipalités à maintenir en fonction leur agent de développement local;

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

**De** demander une aide financière pour un agent de développement local dans le cadre des projets pour améliorer la qualité de vie;

**D'**autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents relatifs à cette demande.

### ***18.2 RÉFECTION DES JEUX D'EAU***

---

**38-02-18**

### **Réfection des jeux d'eau**

**Attendu que** la Municipalité a érigé en 2011 un parc à jeux d'eau;

**Attendu que** des travaux d'amélioration et de modernisation doivent être effectués au cours de l'été 2018;



Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

**De** demander une aide financière pour la modernisation et l'amélioration du parc à jeux d'eau dans le cadre des projets pour améliorer la qualité de vie;

**D'**autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**18.3 CONFECTION ET INSTALLATION D'UNE SURFACE MULTISPORTS (DEK HOCKEY ET BASKETBALL)**

---

39-02-18

**Confection et installation d'une surface multisports (Dek hockey et basketball)**

**Attendu que** la surface multisports consiste en une surface synthétique permettant à l'égouttement de l'eau;

**Attendu que** cette surface permettrait de jouer, en saison estivale, au basketball ainsi qu'au dek hockey et en saison hivernale au hockey sur glace;

**Attendu que** le dek hockey est un sport en effervescence depuis quelques années et une ligue régionale à même été créée;

**Attendu qu'**il n'existe aucune installation de ce type sur le territoire de la M.R.C. d'Abitibi;

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

**De** demander une aide financière pour la confection et installation d'une surface multisports (Dek hockey et basketball) dans le cadre des projets pour améliorer la qualité de vie;

**D'**autoriser le Directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents relatifs à cette demande.

**19. COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT M.R.C. D'ABITIBI - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

---

40-02-18

**Comité consultatif de la Forêt M.R.C. d'Abitibi – nomination d'un représentant**

**Attendu que** les réunions peuvent se tenir dans la journée;

**Attendu qu'**il serait avantageux de nommer les mêmes individus représentant la Municipalité auprès de la M.R.C. d'Abitibi lors des réunions de la table des conseillers de comté;

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement de nommer M. Jocelyn Boucher comme représentant et M. Félix Labrecque comme représentant substitut.

**20. MODIFICATION DE L'ENTENTE INTER-MUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE**

---

41-02-18

**Modification de l'entente inter-municipale avec la municipalité de St-Dominique-du-Rosaire**

**Attendu que** nos municipalités ont ratifiées une entente inter-municipale concernant la collecte des matières résiduelles;

**Attendu que** la durée initiale de ladite entente était de 2 ans;

**Attendu que** les Maires et les Directeurs généraux se sont rencontrés;

**Attendu que** les représentants de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire aimeraient modifier la présente entente en diminuant le terme à 1 an (2018);

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement d'accepter sans pénalité, de diminuer la durée de ladite entente.

## **21. VARIA**

---

### **21.1 ENTENTE AVEC LA FROMAGERIE BOREALAIT**

---

**42-02-18**

#### **Entente avec la Fromagerie Boréalait**

**Attendu que** Mme Évelyne Rancourt, promoteur de ladite fromagerie;

**Attendu que** Mme Évelyne Rancourt a donné aux membres du conseil municipal des informations concernant les charges des eaux usées qu'elle produirait ;

**Attendu que** le septique et le lactosérum ne font pas partie des eaux de lavage;

**Attendu que** le débit approximatif des eaux de lavage, pour les premières années de production, serait de 1 800 litres/semaine et que lorsque la capacité maximale serait atteinte, le débit serait d'environ 3 600 litres/semaines ;

**Attendu que** Mme Rancourt croit atteindre le débit maximal en 2020;

**Attendu que** selon le document fournis par Mme Rancourt, la teneur des eaux usées serait similaire à une résidence;

**Attendu que** la fromagerie est située à l'extérieur du périmètre urbain et qu'elle doit respecter le règlement provincial sur l'évacuation des eaux usées et qu'il serait très onéreux de recevoir les eaux de lavage;

**Attendu que** la venue d'un nouveau commerce sur notre territoire permettrait de diversifier davantage l'économie locale et consoliderait une ferme laitière située sur notre territoire;

**Attendu que** la Municipalité doit respecter toutes les lois et règlements en vigueur;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** le préambule fasse partie intégrante de ladite résolution;

**Que** le conseil municipal est disposée à ratifier une entente avec Mme Évelyne Rancourt pour la réception des eaux de lavage;

**Que** la durée de ladite entente sera de 3 ans, mais qu'advenant le non respect d'une loi et/ou règlement provincial, elle pourra prendre fin sans aucun préavis;

**Qu'**un tarif de compensation pour le service d'égout équivalent à 2 unités commerciales soit exigé et payé ;

**Que** le Directeur général préparera un protocole d'entente et celui-ci devra être accepté par le conseil municipal et par Mme Évelyne Rancourt, promoteur de la Fromagerie Boréalait.

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS PUBLIC**

---

**23. LEVÉE DE LA SESSION**

---

La session est levée, il est 20h43.

*Jocelyn Boucher*  
*Maire*

*Richard Michaud*  
*Directeur Général /Sec. Très.*